

A decorative border consisting of a repeating pattern of palm trees, with green fronds and brown trunks, framing the entire page.

REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORETS

RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE  
LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA  
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (UNCCD)  
**Version finale**

Conakry, janvier 2005

## i) Table des matières

	Pages
ii) – Résumé .....	3
I – Introduction .....	3
II – Les stratégies et priorités nationales de développement durable .....	4
III – Cadre juridique et institutionnel .....	4
IV – Processus de participation des populations .....	5
V – Processus de consultation d'appui à l'élaboration du PAN, mobilisation et coordination de ressources nationales et internationales et accords de partenariat .....	6
VI – Remise en état des terres dégradées, les connaissances traditionnelles, la surveillance et l'évaluation des repères et indicateurs de la désertification .....	6
VII – Conclusion .....	7
1 – Centre de liaison .....	8
2 – Etat d'avancement du Programme d'Action National (PAN) .....	8
3 – Participant à un programme d'action sous-régional ou régional .....	8
4 – Composition de l'Organe National de Coordination (ONC) .....	10
5 – Nombre total d'ONG accrédité pour le processus .....	10
6 – Nombre total de lois adoptées en ce qui concerne la Convention .....	11
7 – Processus de consultation.....	11
8 – Projets en cours d'exécution directement ou indirectement liés à la Convention .....	12
iii) Stratégie et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable .....	14
iv) Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la Convention, y compris des cadres ou dispositifs législatifs et institutionnels, des liens et des synergies avec d'autres conventions sur l'environnement et, le cas échéant, avec des stratégies de développement nationales .....	15
v) Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action, en particulier les mécanismes associant la société civile, les organisations non gouvernementales et les associations locales .....	20
vi) Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et des accords de partenariat avec les pays développés parties et les autres entités intéressées, en particulier mobilisation et coordination de ressources tant nationales qu'internationales .....	22
vii) Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux, notamment pour améliorer le climat économique, pour protéger les ressources naturelles et favoriser leur utilisation durable, pour remettre en état les terres dégradées, pour développer la connaissance du phénomène de la désertification et de sa maîtrise et pour surveiller et évaluer la désertification et la sécheresse .....	24
viii) Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la Convention et aide financière et coopération technique, y compris leurs apports. Procédures utilisées pour définir les besoins, les domaines de financement et fixer l'ordre de priorité .....	25
ix) Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et évaluation de ceux-ci .....	28
x) Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification .....	29
Descriptif de la République de Guinée aux fins de la Convention .....	32
Indicateurs biophysiques de la désertification et de la sécheresse.....	32
1 – Climat .....	32
1.1 – Indice d'aridité .....	32
1.2 – Précipitations normales .....	33
1.3 – Ecart type des précipitations .....	33
2 - Végétation et utilisation des terres .....	33

2.1 – Indice différentiel de végétation normalisé .....	33
2.2 – Couvert végétal .....	33
2.3 – Utilisation des terres .....	34
2.4 – Albédo de la surface .....	34
3 – Ressources en eau .....	34
3.1 – Disponibilité en eau .....	34
3.2 – Ressources en eau douce par habitant .....	34
3.3 – Consommation d'eau à usage agricole .....	34
3.4 – Consommation d'eau à usage industriel .....	34
4 – Energie .....	35
4.1 – Consommation d'énergie par habitant .....	35
4.2 – Consommation d'énergie à usage agricole par hectare .....	35
4.3 – Sources d'énergie renouvelables .....	35
4.4 - Consommation d'énergie renouvelable par secteur .....	35
- Industrie .....	35
- Logement .....	35
- Agriculture .....	35
5 – Type de dégradation des terres .....	35
6 – Remise en état des terres .....	35
7 - Population et économie .....	35
8 – Développement humain .....	36
9 – Science et technologie .....	36
Sources de données .....	37

## RESUME

### I - Introduction

Le présent travail est le troisième de la série des rapports nationaux préparés par la République de Guinée dans le cadre de l'organisation des travaux de la session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CRIC) et ce, conformément aux dispositions de l'article 26 de cette Convention.

En effet, le Secrétariat de la Convention exige tous les deux (2) ans un rapport pour rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention dans chaque pays partie. L'objectif est de tirer les leçons des expériences et des connaissances acquises, pour les partager avec l'ensemble des pays touchés par le phénomène de la dégradation des terres et la pauvreté qui en découle.

Le rapport a été rédigé du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2004 par une équipe multidisciplinaire de consultants nationaux qui se sont rendus dans cinq (5) chefs lieux de région pour collecter, dix (10) jours durant, des informations auprès de certains acteurs sur le terrain.

La validation du rapport a eu lieu du 27 au 29 décembre 2004 au cours d'un atelier tenu à l'Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF) de Mamou. Cet atelier a regroupé les principaux dépositaires d'enjeux dans le domaine de la lutte contre la désertification à l'échelle nationale.

Le rapport fournit dans sa première partie des informations générales qui permettent de comprendre que le Gouvernement guinéen, reste toujours confronté, au défi de l'élaboration de son Programme d'Action National (PAN), huit (8) ans après la ratification de la Convention par l'Assemblée Nationale en janvier 1997, faute de ressources financières.

Cependant, les expériences nationales en matière de gestion des ressources naturelles constituent une base fiable pour l'élaboration et la mise en œuvre du PAN. Ainsi, les réponses aux questions soulevées dans le guide d'établissement des rapports nationaux ont été abordées dans l'esprit des acquis et des résultats des projets et programmes exécutés dans le pays conformément au plan ci-après :

- les stratégies et priorités nationales de développement durable ;
- les cadres juridiques et institutionnels ;
- le processus de participation des populations ;
- la mobilisation et la coordination de ressources nationales et internationales et les accords de partenariat ;
- la remise en état des terres dégradées, les connaissances traditionnelles, la surveillance et l'évaluation des repères et indicateurs de la désertification

### II – Les stratégies et priorités nationales de développement durable

Avant l'avènement de la deuxième République en avril 1984, la planification du développement économique et de la gestion des ressources naturelles était centralisée. Cette approche a produit des résultats mitigés.

Face à ce constat, le Gouvernement guinéen a changé d'approches et de techniques de planification en adoptant plusieurs plans et stratégies basés sur le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation et sur une plus grande implication des acteurs locaux dans la définition de ces politiques par le biais de la décentralisation.

La mise en œuvre de ces plans, directement ou indirectement liés à la lutte contre la désertification, facilitera largement l'élaboration et l'exécution du Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD). Il s'agira de tirer le meilleur parti des acquis et des résultats obtenus.

A la lumière des leçons déjà apprises, il est nécessaire (i) d'institutionnaliser le dialogue intersectoriel périodique pour éviter les conflits de responsabilités entre divers secteurs et pour mieux coordonner les interventions des différents acteurs, (ii) de renforcer davantage le rôle des associations communautaires de base, des ONG, du secteur privé et de la société civile dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, (iii) de transférer plus de pouvoirs décisionnels, financiers et fiscaux aux organes décentralisés; etc.

L'Organe de Coordination National (OCN) doit s'impliquer fortement dans l'amélioration de l'environnement politique et institutionnel en entretenant des relations d'étroite collaboration avec toutes les parties prenantes au processus de lutte contre la désertification.

### **III – Cadre juridique et institutionnel**

En Guinée, plusieurs institutions se partagent la responsabilité de la gestion des ressources naturelles, notamment les institutions gouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé.

Les institutions gouvernementales comprennent au niveau central, les Ministères chargés de l'Environnement, des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Hydraulique et de l'Energie, de la Pêche et de l'Aquaculture, des Mines et de la Géologie, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Urbanisme et de l'Habitat, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de la Météorologie, etc

Au niveau territorial, il y a les administrations régionales, préfectorales, sous-préfectorales et communales.

Les ONG intervenant dans le domaine de l'environnement sont à caractère national et/ou international. Les moyens matériels et financiers des ONG nationales sont limités.

Le secteur privé s'investit surtout dans les domaines de l'exploitation forestière et minière, de l'arboriculture à petite échelle, du petit élevage et de la commercialisation des produits de la diversité biologique. Ses moyens ne lui permettent pas d'évoluer dans les activités dont la rentabilité se situe dans le long terme.

L'OCN a été spécialement mis en place pour la conduite du processus PAN/LCD sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Bien que doté de compétence technique, il n'a pas de pouvoir décisionnel et manque de moyens de travail.

C'est autant dire que le renforcement systématique des capacités d'intervention des acteurs à tous les niveaux est un préalable à la mise en œuvre de la politique de développement durable.

Concernant le cadre juridique, chaque département concerné par la gestion des ressources naturelles et de l'environnement s'est doté des instruments juridiques appropriés qui se complètent au plan national, notamment : les codes minier, de l'environnement, forestier,

foncier et domanial, de faune, de l'eau, pastoral, de l'élevage et des produits animaux, de la pêche, des investissements, etc.

Toutefois, une harmonisation plurisectorielle des politiques et des lois s'avère nécessaire pour mieux concilier les exigences d'environnement et de développement ainsi qu'une meilleure responsabilisation des populations.

Au corpus juridique national, il faut ajouter les conventions internationales dont la Guinée est partie, telles que :

- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine ;
- La Convention sur la Diversité Biologique ;
- La Convention sur la Lutte Contre la Désertification ;
- Le Convention cadre sur les Changements Climatiques ;
- La Convention Internationale sur le Commerce des espèces de flore et de faune menacées d'extinction ;
- La Convention sur les espèces migratrices ;
- Les Conventions relatives aux fleuves transfrontaliers (Niger, Gambie, Koliba/Corubal, Kayanga/Géba) ; etc.

Il est essentiel de développer des liens et des synergies entre ces différentes conventions, les lois et les stratégies et priorités nationales.

#### **IV. – Processus de participation des populations**

Le processus de décentralisation mis en place par le Gouvernement a fortement favorisé l'implication des populations et la société civile, des ONG, des organisations communautaires de base et du secteur privé dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable.

Une place de choix est accordée aux couches de la société victimes de discrimination, tels les jeunes et les femmes. La dimension genre est de plus en plus prise en compte mais reste timide.

Ainsi, tous les textes adoptés sont fondés dans leur ensemble, sur les mêmes bases conceptuelles, à savoir :

- le caractère patrimonial des ressources naturelles et de l'environnement
- l'équilibre entre le développement des besoins socio-économiques et la protection de l'environnement
- la responsabilisation des populations et la sensibilisation à l'environnement

Cependant, l'application de ces textes sur le terrain se heurte à certaines difficultés dont entre autres :

- Le taux élevé d'analphabétisme ;
- La faible diffusion des textes et leur dispersion ;
- La non harmonisation de certaines dispositions des instruments juridiques en vigueur ;
- L'insuffisance des textes d'application ;
- La superposition des droits moderne et coutumier ;
- La faible harmonisation des interventions des différents acteurs ;
- La corruption ;
- La lenteur dans le transfert effectif des pouvoirs et des moyens aux collectivités à la base.

Malgré ces contraintes, le processus de décentralisation engagé est irréversible et est perçu par les populations comme un moyen d'amélioration de leurs conditions de vie.

#### **V. - Processus de consultation d'appui à l'élaboration du PAN, mobilisation et coordination de ressources nationales et internationales et accords de partenariat**

La création d'un environnement favorable au partenariat et à la coopération est primordiale pour mobiliser les ressources financières internes et externes nécessaires à la mise en œuvre des stratégies et priorités.

En Guinée, les relations de partenariat entre les différents acteurs nationaux n'ont pas encore atteint le niveau souhaité, pour des raisons aussi diverses que l'insuffisance d'un cadre de concertation approprié, la persistance de la gestion centralisée des ressources, le faible accès à l'information, la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers, etc.

La coopération internationale est souvent assujettie à des considérations d'ordre politique et de gouvernance. Ainsi, au cours des dernières décennies, les principaux partenaires au développement apportent un appui assez timide à la mise en œuvre des stratégies et plans de développement nationaux. Ce qui est de nature à freiner l'épanouissement des initiatives à la base et à diminuer le volume des investissements étrangers.

La réponse de la France qui a été choisie comme chef de file des donateurs internationaux pour l'élaboration du PAN, est attendue.

Malgré cette situation, le Gouvernement guinéen a bénéficié de l'appui financier de la Banque Mondiale (BM), du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour l'élaboration de son rapport national.

De plus, le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a apporté un appui technique au processus PAN-Guinée à travers trois missions de consultation dont l'une faite conjointement avec le Secrétariat de la CCD.

Au plan national, la mobilisation des ressources intérieures reste en deçà des possibilités, ce qui justifie la faiblesse de la contribution des différents fonds en place à la mise en œuvre des projets et programmes existants. Des efforts doivent être consentis pour inverser la tendance. Il s'agit de mieux gérer les ressources mobilisées et responsabiliser davantage les acteurs, tout en leur accordant une autonomie de gestion administrative et financière appropriée.

#### **VI - Remise en état des terres dégradées, les connaissances traditionnelles, la surveillance et l'évaluation des repères et indicateurs de la désertification**

Les ressources naturelles du pays sont importantes pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Leur gestion durable constitue un enjeu national, dans la mesure où des signes évidents de leur dégradation sont perceptibles : la disparition progressive des forêts, l'avancée de certaines formes de désertification mises en relief par la persistance de la sécheresse, l'assèchement des bas-fonds, la baisse de la fertilité des sols, la variabilité des régimes pluviométriques et hydrologiques, la réduction de la faune, l'exode rural, etc.

Pour inverser la tendance, des expériences ont été menées dans les domaines de l'agriculture, des forêts, de l'eau, de l'énergie, de l'élevage, etc. Les techniques utilisées sont entre autres: l'amélioration des parcours, le creusage de puits pastoraux, la construction d'abreuvoirs, l'aménagement des pâturages, la diffusion des foyers améliorés et des digesteurs de biogaz, l'amélioration des techniques de fumage de poissons et de fabrication de sel, la vulgarisation des briques en terre stabilisées, l'aménagement des bas-fonds, l'agroforesterie, le

reboisement, l'aménagement des bassins versants, la création et l'aménagement des aires protégées, les haies vives, le captage de sources, la gestion des feux, etc.

En outre, certaines pratiques traditionnelles favorables à la protection de l'environnement ont été valorisées telles que les forêts de culte, la reconnaissance des confréries des chasseurs et des pêcheurs, le totémisme, les marres sacrées, etc.

Ces connaissances modernes et traditionnelles méritent d'être davantage vulgarisées pour une gestion durable des ressources.

Par ailleurs, il n'existe pas de système d'alerte et d'évaluation des impacts pour atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification

En matière de suivi évaluation, les départements ministériels disposent de structures compétentes, mais les systèmes d'évaluation sont axés sur les réalisations physiques et financières sans indications relatives aux impacts de ces actions sur l'environnement et le développement durable.

## **VII - Conclusion**

Des efforts sont déployés en Guinée depuis la mission conjointe du Secrétariat de la CCD et du CILSS du mois d'octobre 2003, pour redynamiser le processus PAN. L'Organe de Coordination National (OCN) a été relancé et à l'issue de plusieurs consultations internes un projet de budget pour l'élaboration du PAN a été préparé.

Ce projet a été approuvé par le Secrétariat de la Convention et actuellement, la Guinée attend un financement du Mécanisme Mondial et du FEM, pour élaborer son Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD).

Le Gouvernement guinéen adresse au Secrétariat de la CCD, au Mécanisme Mondial, à la Banque Mondiale (BM), au Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ses profonds remerciements pour leur soutien financier à la préparation du présent rapport.

Il tient également à remercier le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) pour ses missions d'appui technique de proximité qui ont permis une meilleure appropriation du processus PAN/LCD par les parties concernées.



## I. Centre de liaison

Nom du Centre de liaison	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Eaux et Forêts Direction Nationale des Eaux et Forêts Point focal : M. Djiramba DIAWARA, Chef Division Foresterie Rurale
Adresse	BP 624 Conakry Rép. Guinée Tel : (224) 11 34 22 49/43 10 99 1. E-mail : <a href="mailto:djiramba@yahoo.fr">djiramba@yahoo.fr</a> 2. E-mail : <a href="mailto:cn.pgrr@sotelgui.net.gn">cn.pgrr@sotelgui.net.gn</a>
Site Web du pays relatif à la désertification	Néant

## 2. Etat d'avancement du Programme d'Action National (PAN)

L'élaboration d'un projet de PAN est en cours	Non
Des lignes directrices de bases relatives à un PAN ont été élaborées	Oui
Le processus a seulement été mis en route	Oui

## 3. Participant à un programme d'action sous-régional ou régional

N°	Nom du cadre de coopération sous-régional ou régional	Participation à des activités relatives à des questions telles que les techniques de collecte d'eau, l'érosion du sol , etc.
1	<b>Autorité du Bassin du Niger (ABN)</b> Pays membres : Tchad, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Niger, Mali, Nigeria. Date de création : 21 Novembre 1980 à Faranah en République de Guinée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser et coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources en eau du bassin ;</li> <li>- Participer à la planification du développement du bassin par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement intégré ;</li> <li>- Assurer le développement intégré du Bassin du Niger dans tous les domaines (énergie, hydraulique, agriculture, élevage, pêche, pisciculture, sylviculture, exploitation forestière, transport, communications, industrie).</li> </ul>
2	<b>Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)</b> Pays membres : Guinée Bissau, Gambie, Sénégal, Guinée Date de création : 30 Juin 1978 et adhésion de la République de Guinée à l'Organisation en Juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer la Convention portant Statut du fleuve Gambie et les conventions ultérieures relatives aux fleuves Koliba-Corubal et Kayanga-Géba ;</li> <li>- Promouvoir et coordonner des études et travaux de mise en valeur des ressources en eau de ces bassins sur les territoires nationaux des Etats membres de l'Organisation et toutes missions techniques et économiques que les Etats membres voudront ensemble lui confier.</li> </ul>

	1981.	
3	<b>Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)</b> Pays membres : Mali, Mauritanie, Sénégal Protocole d'Accord-Cadre de Coopération signé en Août 1992 entre la République de Guinée et l'Organisation.	Mener en application de ce protocole des actions conjointes couvrant les domaines d'intérêt suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- cartographie et topographie du bassin supérieur dans le massif du Fouta Djallon ;</li> <li>- hydrologie des bassins supérieurs ;</li> <li>- planification du développement du bassin, notamment par l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement hydraulique de petite envergure ;</li> <li>- énergie et infrastructures hydrauliques dans le bassin supérieur en Guinée ;</li> </ul>
4	<b>Programme Régional d'aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD)</b> <b>Pays membres :</b> Guinée, Gambie Mali, Mauritanie, Niger Sénégal, Sierra Leone, Etapes de mise en œuvre du programme <ul style="list-style-type: none"> <li>• préparation (1981-1987),</li> <li>• d'expérimentation (1988-1998)</li> <li>• réalisation à grande échelle (1999 à maintenant).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer la protection de l'environnement ;</li> <li>- gérer et développer les ressources naturelles disponibles dans le massif du Fouta Djallon pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la région et de celles des régions arrosées par les fleuves originaires du Massif.</li> </ul>
5	<b>Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la coopération et le développement dans les domaines de l'activité économique, d'abolir à cette fin, les obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des biens, l'harmonisation des politiques sectorielles régionales.</li> </ul>
6	<b>Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- restaurer et maintenir la stabilité macro-économique ;</li> <li>- instaurer des cadres juridiques et réglementaires transparents à l'intention des marchés financiers ;</li> <li>- revitaliser et élargir la prestation des services d'enseignement, de formation technique et de santé en accordant une priorité à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les maladies contagieuses ;</li> <li>- promouvoir le rôle des femmes dans le développement socio-économique ;</li> <li>- renforcer la capacité des Etats d'Afrique d'instituer et de faire respecter la législation et de maintenir l'ordre ;</li> <li>- promouvoir le développement des infrastructures, de l'agriculture et de sa diversification vers les agro-industries et les manufactures au service des marchés locaux.</li> </ul>
7	<b>Mano River Union</b>	-

#### 4 – Composition de l'Organe National de Coordination (ONC), organisme à caractère public

N°	Nom de l'organisme	Organisme public	ONG	Autres	Homme/ Femme
1	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts	x			9/1
2	Ministère de l'Environnement	x			3/1
3	Ministère de l'Urbanisme et Habitat	x			1/1
4	Ministère du Plan	x			2/0
5	Ministère du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Artisanat	x			2/0
6	Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie	x			1/0
7	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture	x			1/0
8	Ministère de l'Information	x			1/0
9	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique	x			1/0
10	Ministère de la Santé Publique	x			0/1
11	Administration et Contrôle des Grands Projets	x			1/0
12	Guinée Ecologie		x		1/0
13	Echange Sud-Sud-Ouest en Milieu Rural (ESSOR)		x		1/0
14	Centre africain de Formation en Développement (CENAFOD)		x		1/0
15	Coopérative des Charbonniers			x	1/0
16	Fédération Nationale des Professionnels du Bois			x	1/0

5 – **Nombre total d'ONG accréditées pour le processus** : cinq (5), à savoir : Guinée Ecologie, Association des amis de la nature et de l'environnement, Association Guinée pour la promotion des énergies renouvelables (AGUIPER), Organisation d'aide au développement, Réseau d'éducation pour le développement en coopération (REDEC).

Un Comité National de Coordination d'ONG sur la désertification a-t-il été créé ?	Non ! mais il existe une coordination des ONG qui évoluent dans le domaine de l'environnement
---	---

**6 – Nombre total de lois adoptées en ce qui concerne la Convention : dix (10)**

Les cinq lois ou règlements qui sont les plus pertinents à cet égard sont :

	Nom de la loi	Date d'adoption
1	Code Minier	21 mars 1986
2	Code de la Protection et de la Mise en Valeur de l'Environnement	28 mai 1987
3	Code Forestier	20 décembre 1989
4	Code Foncier et Domanial	30 mars 1992
5	Code de l'Eau	14 février 1994

**7 – Processus de consultation :**

Nombre d'accords de partenariat qui ont été conclus ou mis en route dans le cadre de la Convention (veuillez donner des informations le cas échéant).

N°	Nom officiel du partenariat	Donateur(s), organisation(s) internationale(s) ou institutions des Nations Unies qui participent	Date (prévue) d'achèvement
1	Appui technique et financier pour la préparation des activités et de tenue du premier forum national sur la désertification	Mécanisme Mondial et CILSS	En préparation
2	Projet de taille moyenne	FEM	En préparation

Liste des réunions consultatives sur la mise en œuvre de la Convention (veuillez donner des informations le cas échéant)

	Nom de la réunion consultative	Date/année	Pays donateurs participants	Organisations ou institutions internationales du système des Nations Unies qui participent
1	Réunion d'information et de sensibilisation des différents acteurs sur la Convention et relance de l'Organe National de Coordination	17/10/2003	Allemagne, Union Européenne	UNCCD/ CILSS
2	Réunions périodiques de l'ONC pour la préparation du budget d'élaboration du PAN/LCD	12/ 2003 au 5/2004	-	-
3	Mission d'appui technique du CILSS pour la préparation du programme de travail d'élaboration du PAN/LCD	03 au 23/05/2004	-	Mécanisme Mondial
4	Mission d'appui du CILSS pour la finalisation du budget d'élaboration du PAN/LCD	28/07 au 05/08/2004	-	Mécanisme mondial

**Nom du pays qui joue le rôle de chef de file :** Négociations en cours avec la France.

**8 - Citez un maximum de 10 projets en cours d'exécution qui sont directement ou indirectement liés à la Convention.**

Nom du projet	Projet exécuté dans le cadre du PAN, d'un programme d'action sous régional ou d'un programme d'action régional	Projet exécuté dans le cadre de...	Délai	Partenaires	Budget total
1. Projet de mise en valeur et de gestion des ressources naturelles des bassins des fleuves Kayanga/Géba, Koliba/Corubal (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Sénégal)	Sous-régional	du développement des échanges et l'amélioration de la productivité par le développement des infrastructures rurales et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles	2004-2008	FAD et BID	17.738,79 millions de FCFA
2. Projet de Gestion des Ressources en Eau et de	Sous-régional	la définition d'un cadre stratégique participatif pour le développement écologiquement	2004-2007	FEM, Banque	7,25 millions USD

l'Environnement du bassin du Fleuve Sénégal (Mauritanie, le Mali, le Sénégal et la Guinée)		durable du bassin et de lancer un programme coopératif dans l'ensemble du bassin en vue de la gestion des eaux et des terres		Mondiale, PNUD	
3. Inversion de la tendance à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Niger	Sous-régional	de la catégorie opérationnelle 9 du FEM pour répondre aux priorité identifiées dans les questions transfrontalières de dégradation des terres et des eaux dans les 9 pays membres de l'ABN	2004-2008	FEM, Banque Mondiale et PNUD	42,94 million USD (13 millions USD déjà acquis auprès du FEM)
4. Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Niger Supérieur (GIRENS) (Mali – Guinée)	Sous-régional	de la contribution au développement durable dans le bassin du Niger supérieur et à la lutte contre la pauvreté dans un cadre sous-régional	2004-2007	Pays-Bas et autres partenaires à rechercher	7.684,74 millions FCFA (2.000.000 Euros acquis auprès des Pays-Bas)
5. Projet de Gestion des Terres et Conservation de la Biodiversité par l'utilisation à Petite Echelle et Industrielle des Plantes Médicinales aromatiques Pesticides pour la Guinée, la Sierra Leone, le Nigeria et le Niger	Sous-régional	de la mise en œuvre de la lutte contre la désertification et de la biodiversité	2004 - 2008	FEM, ONUDI et PNUE	12,5 millions \$US
6 - Projet de Gestion des Ressources Forestières (PGRF)	National	Coopération bilatérale Guinée-Allemagne	2005-2009	République Fédérale d'Allemagne	5,624 millions Euros
7 - Programme d'Appui au Secteur de l'Elevage (PASEL)	National	Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA)	2003 - 2006	Union européenne	8 millions euros
8 – Projet Elargi de Gestion des Ressources Naturelles	National	Programme Régional d'aménagement intégré du Massif du Fouta Djallon	1998-2005	USAID	33,69 millions USD
9. Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (AGIR)	Sous-régional	Programme régional d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon	07/ 2000 au 31/12/2005	Union Européenne	23 millions Euros
10 – Programme Panafricain de contrôle des épizooties (PACE)	Sous-régional	Programme indicatif régional du FED	2000-2007	Union Européenne	1,0843 millions Euro

### **iii) Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable**

Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) n'est pas encore élaboré. Cependant, les efforts accomplis dans la mise œuvre des stratégies et priorités de développement durable faciliteront son élaboration. Pour ce faire il faudra :

- inventorier, analyser et capitaliser les acquis et les résultats ;
- mettre en cohérence les différentes stratégies, et
- proposer des mesures d'amélioration pour leur intégration au PAN/LCD.

Dans les autres cadres environnementaux, les principes de la convention ont été pris en compte à travers : la sensibilisation des acteurs par les réunions, les médias et autres moyens de communication, le diagnostic participatif, les ateliers de restitution et de validation.

Le centre de liaison national et/ou l'Organe de Coordination National (OCN) entretiennent des relations de collaboration à travers des réunions périodiques de concertation relatives au PAN/LCD et aux activités des autres départements ministériels.

### **iv) Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la convention, y compris des cadres ou dispositifs législatifs et institutionnels, des liens et des synergies avec d'autres conventions sur l'environnement et, le cas échéant, avec des stratégies de développement nationales**

Le PAN n'est pas encore élaboré mais il existe une certaine cohérence entre les plans nationaux de développement social et de protection de l'environnement mis en place.

Les objectifs de politique générale de développement durable étant axés sur la gestion durable des ressources et l'amélioration des conditions de vie des populations, le PAN peut être considéré comme un cadre stratégique d'actions dans la mesure où les actions prioritaires qui y seront définies contribueront à l'atteinte des mêmes objectifs.

Les obstacles institutionnels ou programmatiques éventuels à l'intégration des objectifs du PAN dans ces stratégies sont :

- l'absence de cadre institutionnel et juridique harmonisé ;
- la faiblesse des capacités d'intervention des institutions publiques, du secteur privé, des ONG et de la société civile, etc.

A l'échelle nationale, le code des investissements et le programme cadre de soutien au développement du secteur privé offrent des opportunités d'incitation et d'encouragement du secteur privé notamment en matière de coopération technique et scientifique (création des forêts privées, valorisation des produits de la biodiversité, etc.).

L'amélioration du cadre législatif est un processus continu. A titre d'exemple, la révision des codes forestier et de faune a permis les innovations suivantes :

- la prise en compte de la foresterie privée
- la reconnaissance de la chasse de subsistance et des organisations traditionnelles de gestion de la faune
- la reconnaissance des aires protégées transfrontalières, etc.

Dans le cadre du PAN/LCD, les nouvelles initiatives prises concernent :

- le changement de tutelle de la Convention qui est passé du Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement à celui de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts ;
- la nomination d'un nouveau point focal ;
- la relance de l'Organe de Coordination National (OCN) ;
- la mise en place des organes de coordination aux niveaux régional, préfectoral et sous-préfectoral ;
- la tenue des réunions de concertation des membres de l'OCN ;
- le choix de la France comme chef de file des partenaires au développement ;
- le démarrage effectif du processus d'élaboration du PAN (préparation du budget par l'OCN et son approbation par secrétariat de la CCD).

Le processus engagé bénéficie du soutien des autorités locales et nationales en raison du niveau inquiétant de dégradation des terres, des eaux et du couvert végétal à l'échelle du pays.

Au plan sous-régional, le programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources (AGIR) est l'un des programmes de gestion des ressources naturelles exécutés en Guinée. Ses activités à dimension sous-régionale sont :

- la création d'aires protégées transfrontalières ;
- l'harmonisation de la législation relative à la gestion des aires protégées transfrontalières ;

Les activités menées visent la gestion durable des ressources naturelles.

La participation aux activités des réseaux sous-régionaux, régionaux et internationaux est effective mais reste généralement subordonnée à leur financement par les partenaires au développement

Le PAN n'est pas élaboré mais le processus est entamé. Aucun budget n'est encore adopté pour financer sa mise en œuvre.

Les membres de l'OCN participent au niveau de leur secteur aux discussions relatives aux questions de politique et de législation. A ce titre leurs points de vue sont souvent pris en compte. Cependant, l'OCN ne jouit d'aucune autonomie sur le plan des ressources et n'a pas de pouvoir décisionnel.

L'OCN est décentralisé conformément à la politique de déconcentration mais ne dispose ni de ressources financières et matérielles ni de secrétariat à plein temps. Toutefois, il peut favoriser une gestion durable des terres en synergie avec des cadres de programmes connexes si le PAN est élaboré en harmonie avec les objectifs de ces programmes.

L'OCN qui ne dispose à présent que des ressources humaines, a la capacité de catalyser le processus PAN, si les moyens requis sont mis à sa disposition.

Les besoins de l'OCN et du Point focal sont les suivants :

- la formation
- les moyens matériels (équipements de bureau)
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) : Connexion Internet à haut débit, création et hébergement de site Web, mise en réseau des acteurs.



Il a été tenu compte de la représentation au sein de l'OCN des autres parties prenantes au processus (cf. composition de l'OCN)

Les rapports de l'OCN avec les organismes relevant d'autres conventions (CITES, Ramsar, Bonn, etc.) se sont améliorés dans la mesure où la majorité de ces Conventions et la CCD relèvent désormais du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Eaux et Forêts. En outre, les points focaux du FEM et des conventions sur les changements climatiques et la biodiversité qui sont du ministère de l'environnement sont d'office membres de l'OCN.

La représentation des divers secteurs concernés par la Convention au sein de l'OCN renforcera sa capacité dans la programmation et la mise en œuvre des projets y relevant.

De plus, le caractère multidisciplinaire et participatif des activités de l'OCN favorise l'intégration des initiatives du secteur privé et des stratégies de communication en faveur des produits des terres dégradées.

Le degré de participation des parties prenantes a augmenté depuis le rapport précédent à travers la relance de l'OCN, la mise en place des organes locaux de coordination et la multiplication des réunions consultatives.

Le degré d'efficacité et d'efficience des moyens de communication et de travail en réseau entre les membres de l'OCN et leurs mandants est extrêmement faible notamment au niveau des organisations de la société civile.

La désignation des membres de l'OCN se fait de manière transparente dans la mesure où les institutions concernées ont désigné en toute liberté leurs représentants.

La capacité de l'OCN à organiser et à gérer le système d'information est subordonnée à l'acquisition des moyens nécessaires et à une formation appropriée des acteurs concernés.

L'OCN ne dispose pas encore de base de données propre. Les bases de données utilisées sont propriété des institutions nationales.

Actuellement, les moyens de communication interne entre le centre de liaison et l'OCN se limitent aux contacts personnels, aux correspondances administratives et à l'usage, en cas de besoin, de moyens personnels (véhicule, téléphone, cyber café).

L'examen et l'analyse des mécanismes existants de coordination et d'harmonisation des mesures de lutte contre la désertification aux niveaux national et local ont mis en évidence la nécessité de travailler en réseau et en synergie avec toutes les parties concernées pour l'atteinte des objectifs du PAN.

Les domaines de renforcement des capacités aux niveaux local et national pour assurer un échange d'informations efficace sont : l'information, la formation, l'éducation, la communication et les équipements.

Aux niveaux local et national, le renforcement des capacités des institutions n'est pas assuré et favorisé en permanence. Il est à noter qu'il n'y a pas eu de changement en matière de renforcement de capacités depuis le rapport précédent.

Les parties prenantes au processus PAN et les institutions recherchent des opportunités de renforcement de leurs capacités.

L'examen du contenu de la législation environnementale laisse transparaître une cohérence globale en ce sens que tous les textes se fondent à peu de différence près sur les mêmes bases conceptuelles, à savoir :

- le caractère patrimonial des ressources naturelles et de l'environnement
- l'équilibre entre le développement des besoins socio-économiques et la protection de l'environnement
- la responsabilisation des populations et la sensibilisation à l'environnement

Les progrès réalisés dans le domaine des mesures visant le respect des lois environnementales relatives à la désertification sont entre autres :

- la diffusion de codes relatifs à l'environnement à travers des ateliers ;
- la traduction de codes en langues nationales et leur distribution ;
- la mise en œuvre de la cogestion des forêts classées ;
- l'élaboration de plans d'aménagement participatifs
- la création d'organisations socioprofessionnelles ;
- l'harmonisation de certaines dispositions des codes ;
- la formalisation des transactions foncières en milieu rural ;
- la promulgation de la Déclaration de la Politique Foncières en Milieu Rural ;

Les besoins de renforcement des capacités institutionnelles et humaines concernent la formation, l'information, l'éducation, la sensibilisation et l'équipement.

Depuis l'établissement du rapport précédent, des efforts d'amélioration de la tenue foncière ont été réalisés par certains projets et programmes.

Les mesures prises pour renforcer la capacité des populations et des autorités locales sont entre autres :

- la constitution d'Organisations Paysannes (OP);
- la tenue d'ateliers de formation et de sensibilisation ;
- la mise en place de comités de gestion,
- la reconnaissance des organisations traditionnelles ;
- la mise en place des organisations faîtières des Organisations Paysannes (OP), etc.

L'alphabétisation fonctionnelle, l'éducation environnementale, la formation et la sensibilisation, la poursuite de la traduction en langues nationales et de la diffusion des textes législatifs sont les besoins des populations locales pour le respect de la loi.

Concernant les mesures prises pour faire respecter la législation sur la dégradation des terres, le PAN s'appuiera sur les expériences des projets passés et en cours d'exécution. Pour recenser et mettre en œuvre ces mesures, il faut capitaliser les résultats et acquis des projets et programmes en développant le partenariat.

**v) Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action, en particulier les mécanismes associant la société civile, les organisations non gouvernementales et les associations locales**

La formulation et l'exécution du PAN et de ses activités connexes sont hautement participatives dans la mesure où la planification des activités prévoit l'organisation des ateliers aux niveaux national, régional, préfectoral et sous-préfectoral. Déjà, en plus de l'OCN, des organes de coordination locaux (OCR, OCP, OCSP) sont mis en place.

Les processus nationaux concernant les domaines de la déclaration mentionnés en vii) se trouvent à des stades différents :

a) Processus déjà finalisés et documents de stratégie adoptés

- Politique nationale du secteur des énergies traditionnelles (RPTES) ;
- Code de l'Environnement ;
- Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) ;
- Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire ;
- Document de stratégie nationale et plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique
- Politique Forestière Nationale ;
- Code Foncier Domanial ;
- Déclaration de la politique foncière en milieu rural ;
- Code de l'Eau ;
- Code Pastoral ;
- Ordonnance N°091/PRG/SGG/90 du 22 octobre 1990, portant Régime financier et fiscal des Communautés Rurales de Développement (CRD) ;
- Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

b) processus en cours

- Politique Nationale de l'Eau et élaboration d'un plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau ;
- Elaboration des textes d'applications des différents codes promulgués.

La condition féminine et le rôle du secteur privé seront largement pris en compte dans le PAN sur la base des acquis des programmes cadres genre et développement (PCGeD) et de soutien au développement du secteur privé (PC/SDSP).

La structuration du monde rural à travers la promotion d'organisations socioprofessionnelles qui s'investissent principalement dans les domaines ci-après : pisciculture, creveticulture, plantation et exploitation forestières, riziculture, cajouculture, aviculture, porciculture, écotourisme, exploitation artisanale de l'or et du diamant, etc, est une approche visant à promouvoir des pratiques viables en matière d'utilisation des terres.

Les capacités nécessaires à la planification et à l'exécution des activités qui seront dans le PAN sont d'ordres humain, matériel, financier, institutionnel et organisationnel.

Les critères utilisés pour le choix des divers acteurs sont :

- la disponibilité ;
- l'expérience professionnelle ;
- la compétence

- le domaine d'intérêt ou d'intervention ;
- le genre ;
- le dynamisme/l'efficacité

Ces critères ne se fondent pas sur un égalitarisme absolu entre hommes et femmes aux différents niveaux. Des efforts seront faits pour assurer la représentativité autant que possible de toutes les couches socioprofessionnelles concernées.

La communauté scientifique sera associée à toutes les étapes de l'élaboration et de mise en œuvre du PAN. En temps opportun, des mécanismes de suivi adéquats seront mis en place avec son aide.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAN s'appuiera sur des structures existantes dont la pérennité est un gage certain pour la continuation des consultations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets et programmes de gestion des ressources naturelles, les connaissances traditionnelles ont été identifiées, valorisées et font l'objet d'échange et de diffusion, notamment dans les domaines de la santé animale, de l'utilisation des produits de la biodiversité, de la gestion de la flore et de la faune, de la médecine traditionnelle etc.

Dans le cadre du PAN les connaissances/technologies traditionnelles joueront un rôle important à l'instar des autres stratégies nationales.

Des relations ont déjà été nouées avec des centres éducatifs et des établissements publics dans le cadre de l'éducation environnementale.

La mise en place des organes de coordination aux niveaux national et local ainsi que l'organisation d'ateliers et de rencontres sont des dispositions qui favorisent l'échange d'informations entre les parties prenantes au processus.

Actuellement, des campagnes de sensibilisation sont effectivement menées sur les thèmes énumérés de i) à v).

Le plan d'action du PAN prendra en compte les préoccupations des acteurs à tous les niveaux. Des dispositions seront envisagées pour assurer une concertation continue avec les parties.

Les représentants des catégories sociales et institutionnelles au niveau du pays seront désignés par un acte administratif sur proposition de leurs structures.

**vi) Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et des accords de partenariat avec les pays développés parties et les autres entités intéressées, en particulier mobilisation et coordination de ressources tant nationales qu'internationales**

Par voie diplomatique, des correspondances ont été adressées aux partenaires au développement de la place pour les informer du démarrage du processus PAN et des réactions positives sont attendues.

Le CILSS a apporté un appui technique à la Guinée dans la relance de l'OCN, la mise en place des OCL et à la préparation du budget d'élaboration du PAN.

Actuellement, des arrangements financiers relatifs au financement accordé à la Guinée par le Mécanisme Mondial pour l'élaboration du PAN sont en cours de finalisation entre le CILSS et le PNUD/Guinée, d'une part et entre le Gouvernement guinéen et le PNUD/Guinée, d'autre part.

Pour le moment, quatre (4) partenaires (l'USAID, la FAO, le FEM et le Mécanisme Mondial) se sont annoncés L'appui spécifique du Mécanisme Mondial au PAN à travers le CILSS permettra en partie à la Guinée d'élaborer son PAN.

Le PAN n'étant pas élaboré, les sources classiques de financement ne sont pas encore sollicitées pour sa mise en œuvre. Des mesures ont été prises pour conclure des accords de partenariat le moment venu.

Des négociations avancées sont en cours avec la France qui a été choisie comme chef de file.

Déjà, il existe un calendrier d'activités pour l'élaboration du PAN.

Le mécanisme de consultation mis en place se traduit par l'installation de l'OCN et de ses démembrements aux niveaux régional, préfectoral et sous-préfectoral.

Il est prévu une réunion par mois des membres de l'OCN. Généralement, le quorum est atteint et le niveau de participation est satisfaisant. La répartition des attributions et des tâches se fait sur la base des domaines de compétence des partenaires.

De manière consensuelle, le Centre de liaison et l'OCN participent à l'identification des points à inscrire à l'ordre du jour et aux discussions.

Les moyens nécessaires à l'échange d'informations pour les consultations internes sont : matériel informatique, photocopieuse, fourniture de bureau, téléphone, Internet, salle de réunion, courrier, etc.

Le secrétariat de la Convention et le Mécanisme Mondial contribuent à l'organisation des consultations par des appuis techniques et financiers.

Le Point Focal de la CCD collabore étroitement avec le centre de liaison national du FEM.

L'obtention de fonds par l'intermédiaire du FEM se heurte entre autres à la longue période de gestation des projets, à la difficile approbation des projets soumis directement au FEM par les pays, etc.

- vii) **Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux, notamment pour améliorer le climat économique, pour protéger les ressources naturelles et favoriser leur utilisation durable, pour remettre en état les terres dégradées, pour développer la connaissance du phénomène de la désertification et de sa maîtrise et pour surveiller et évaluer la désertification et la sécheresse**

Les expériences des programmes d'action nationaux passés ont été capitalisées en partie. Ce qui sera utile pour l'élaboration et la mise en œuvre du PAN.

Les contraintes en matière de collecte de données sont : le manque de données actualisées, la faible circulation de l'information entre producteurs et utilisateurs, l'absence d'harmonisation des outils de base (nomenclature et méthodes), l'insuffisance de moyens matériels et financiers.

L'élaboration du PAN tiendra compte des recommandations issues du diagnostic. Il sera nécessaire de le réactualiser périodiquement en fonction des changements susceptibles d'intervenir aux niveaux national et international.

A l'instar des cadres stratégiques déjà adoptés, des dispositions seront prises pour intégrer au PAN tous les projets ayant des liens directs avec la lutte contre la désertification.

Les activités de la plupart des projets de gestion des ressources naturelles s'inscrivent dans les domaines définis ci-après :

- création de plantations paysannes d'espèces à croissance rapide pour la production de bois énergie ;
- promotion du biogaz par des ONG ;
- aménagement des bas fonds et des bassins versants, mise en défens des têtes de source, création de collines écologiques, etc. ;
- inventaire partiel des ressources forestières ;
- création des couloirs de transhumance

Les activités réalisées pour améliorer l'environnement économique en vue d'éradiquer la pauvreté sont entre autres :

- la révision des textes législatifs réglementaires favorables à la libéralisation des initiatives privées ; et
- la création d'un Office de promotion des Investissements Privés (Guichet unique) ;
- l'adoption du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- le Programme National de Lutte contre le Sida.

Les indicateurs de gestion introduits dans d'autres programmes sont par exemple pour le cas du PACV le nombre de Communautés Rurales de Développement (CRD) ayant bénéficié du fonds d'Investissement Villageois, le nombre de Comités Villageois d'Entretien des Pistes (CVEP) formés et équipés, le nombre de textes législatifs édités et publiés, le nombre de Comités de gestion des périmètres aménagés, le nombre de groupements villageois constitués et agréés.

Globalement, des projets concrets ont été lancés pour lutter contre la désertification dans des zones écologiques ou socioéconomiques particulières : réhabilitation des zones dégradées par les réfugiés, aménagement participatif de la mangrove et du Massif du Fouta Djallon, restauration des carrières de mine et d'emprunt, création d'une barrière contre l'avancée du désert dans le nord de la Guinée, système de Défense et de Restauration des Sols (DRS).

De nouvelles méthodes de lutte contre la désertification ont été récemment proposées. Ces mesures sont : la création de la ceinture verte, la mise en place des groupements forestiers, la cogestion des forêts classées, l'institutionnalisation du mois de la forêt guinéenne, la reconnaissance de la foresterie privée et communautaire, etc.

Les moyens scientifiques et techniques sont définis au niveau local par le diagnostic participatif.

Les principales caractéristiques du renforcement des capacités sont : aux niveaux (i) institutionnel : formation, équipement (matériel de bureau, informatique, bureautique, infrastructures), (ii) participatif : formation, équipement, petit matériel technique, (iii) consultatif : formation, appuis technique et financier.

Les mesures de renforcement de capacités intégreront le processus PAN en créant des facilités pour rendre les acteurs plus efficaces et plus opérationnels afin d'atteindre les résultats.

Les types de renforcement des capacités nécessaires pour assurer la mise en œuvre du PAN au niveau local sont : la libéralisation des initiatives, la formation et la sensibilisation, l'appui à la structuration du monde rural et la dotation en autonomie administrative et financière.

Le PAN tiendra compte de l'ensemble de ces besoins.

**viii) Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la Convention et aide financière et coopération technique, y compris leurs apports. Procédures utilisées pour définir les besoins, les domaines de financement et fixer l'ordre de priorité.**

Les mesures prises pour permettre aux acteurs locaux d'accéder aux sources de financement sont : la mise en place de divers fonds (forestier, minier, routier, de sauvegarde de l'environnement, etc.), la délocalisation des institutions de microfinance, l'adaptation des taux d'intérêt et des délais de remboursement des crédits.

La majorité des ces mesures sont permanentes. Cependant, elles doivent être améliorées et adaptées autant que possible aux conditions locales. Il faut informer et former pour garantir l'appropriation par les acteurs.

Les mécanismes spécifiques définis pour assurer le financement de la lutte contre la désertification sont : le crédit rural, le microrcrédit, les banques de céréales, les fonds d'investissement villageois, les ristournes sur l'impôt minimum de développement local, la quote part sur les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles et les fonds mis en place par le Gouvernement (forestier, de sauvegarde de l'environnement, minier, de développement du tourisme et routier).

Les modalités de participation des différents acteurs au financement et à la gestion des activités de lutte contre la désertification se traduisent par : la fourniture de la main d'œuvre locale non qualifiée, de matériaux locaux, de la quote part en espèces, les contributions volontaires, de fonds de contre partie, de personnel qualifié et mise à disposition d'infrastructures.

La majeure partie de ces mécanismes financiers bénéficie du soutien des partenaires au développement.

L'étude d'impact environnemental, obligatoire pour la formulation et la mise en œuvre des projets ou programmes, est un atout pour assurer le respect de l'environnement et la rentabilité des interventions.

Les projets et programmes d'investissement sont encouragés dans la gestion durable des ressources naturelles.

Les investissements réalisés dans la mise en valeur des terres dégradées ont eu de multiples bénéficiaires sur les plans environnemental et socioéconomique. Toutefois, dans certains cas, les retombées socioéconomiques sont mitigées.

Pour une meilleure gestion des ressources naturelles, l'Etat a mis en place les fonds forestier, de sauvegarde de l'environnement, minier, de développement du tourisme, routier, etc.

L'augmentation du niveau actuel des ressources est limitée par : la faible mobilisation de l'épargne nationale, la diminution de l'aide publique au développement, la crise mondiale.

L'Etat n'a pas encore créé de fonds national de lutte contre la désertification, le PAN n'étant pas encore élaboré.

Un plan pour élaborer le PAN a été établi et sa mise en œuvre requiert la coopération technique multilatérale et bilatérale.

Au titre de la coopération technique, la Guinée a bénéficié de l'appui d'une mission conjointe CCD/CILSS et de deux du CILSS.

Les besoins en renforcement des capacités et de coopération technique, notamment en ce qui concerne le FEM sont la formation, l'équipement et les appuis techniques et financiers.

L'ordre de priorité des besoins est le suivant : (i) la formation, (ii) les équipements (iii) l'appui technique et financier.

#### **ix) Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et évaluation de ceux-ci**

Les processus et la dynamique de la dégradation des terres ne sont pas étudiés de manière suivie. Cependant, on constate une dégradation du couvert végétal, l'ensablement des cours d'eau, la variabilité des régimes pluviométrique et hydrologique, la réduction de la faune, la baisse des rendements des cultures, etc.

L'Etat a pris des mesures par la mise en place des structures techniques appropriées, mais celles-ci manquent de moyens et ne sont pas en mesure de déterminer les proportions de dégradation.

Il n'existe pas de système d'alerte rapide pour atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification. Toutefois, le constat de dégradation du couvert végétal a toujours été pris en compte dans la formulation des politiques et les plans d'actions.



Aucun mécanisme de mise en cohérence des systèmes d'information n'a encore été mis en place mais il existe des structures chargées des statistiques dans les domaines connexes qui se concertent souvent.

Il sera nécessaire de prévoir dans le cadre du PAN un système de surveillance permettant d'analyser et d'évaluer les effets de la sécheresse et de la désertification.

#### **x) - Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification**

Les activités scientifiques et techniques liées à la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse menées actuellement sur le terrain seront recensées de manière exhaustives pour être intégrées au PAN au moment opportun.

Ces activités seront examinées en vue de déterminer leur conformité avec les principes de la Convention au cours des ateliers nationaux et locaux prévus dans le processus d'élaboration du PAN. Au cours de ces ateliers, la participation de la communauté scientifique sera requise.

Les activités scientifiques et techniques en cours seront recensées, analysées et adaptées, si nécessaire, au processus PAN par l'ensemble des acteurs concernés

La communauté scientifique et technique est déjà intégrée aux structures du PAN et prendra part aux consultations, ateliers et réunions planifiés.

Le PAN n'étant pas encore élaboré, on ne peut porter aucun jugement sur l'état d'avancement des activités, les résultats et leurs effets.

Les procédures de consultation appliquées auprès de la communauté scientifique sont : les réunions de consultation, les conférences, les annonces médiatiques, les communications personnelles, les échanges de courriers, les voyages d'études, les ateliers internationaux et la messagerie électronique.

L'OCN et ses démembrements constituent le mécanisme pour assurer la consultation.

A ce jour, la mise en œuvre des recommandations du Comité de la Science et de la Technologie n'est pas effective. Cependant, des actions sont réalisées sur les points mentionnés dans ces recommandations, notamment :

- *Les repères et les indicateurs :*

Les volets suivi-évaluation des projets et programmes en cours s'intéressent surtout aux réalisations physiques et financières, mais ressortent très peu les indicateurs d'impact des interventions sur la dégradation des ressources naturelles.

- *Les connaissances traditionnelles*

Des études sur l'inventaire, l'amélioration et la valorisation des connaissances traditionnelles ont été entreprises par certains programmes et projets en cours ainsi que par les conventions sur la biodiversité et les changements climatiques.

- *Système d'alerte précoce :* aucune activité n'a été initiée dans ce domaine.

- *La formation et les études de terrain pour l'établissement de sites pilotes* n'ont pas encore démarré.

La prise en compte et l'intégration des questions ci-dessus abordées dans le PAN seront facilitées par la synergie à développer entre la CCD et les autres conventions et accords internationaux.

Les experts du fichier d'experts indépendants doivent être utilisés, en cas de besoin, pour les consultations aux niveaux national et international.

## DESCRIPTIF DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE AUX FINS DE LA CONVENTION

Le présent descriptif de la République de Guinée a été communiqué par le **Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts**.

**Date : 30 septembre 2004**

**Adresse postale : 576 – Conakry - Télécopie : (224) 41 37 30**

### Indicateurs biophysiques de la désertification et de la sécheresse

Pour les données de pluie, les observations de 11 stations synoptiques ci-dessous, ayant des séries continues ont été prises en compte pour la période 1950-2002.

**Tableau n° 1 : Stations météorologiques**

Station	Coordonnées géographiques		Altitude (m)	Base de données (ans)	données manquantes
	Longitude (W)	Latitude (N)			
Conakry	13° 37'	09° 34'	25,8	1950-2002	
Boké	14° 19'	10° 56'	61,1	1950-2002	
Kindia	12° 52'	10° 03'	458,1	1950-2002	
Labé	12° 18'	11° 19'	1025,0	1950-2002	
Mamou	12° 05'	10° 22'	782,3	1950-2002	
Faranah	10° 42'	10° 02'	467,1	1950-2002	1970.
Kankan	09° 18'	10° 23'	376,8	1950-2002	
Siguiri	09° 10'	11° 26'	361,9	1950-2002	1981.
Kissidougou	10° 26'	09° 11'	524,0	1950-2002	1966, 70, 71.
Macenta	09° 28'	08° 32'	542,8	1950-2002	
N'Zérékoré	08° 50'	07° 45'	520,0	1950-2002	

Source : DN Météorologie

## 1. Climat

### 1.1 Indice d'aridité

**Tableau n° 2: Indice d'aridité par station et par région naturelle.**

Région naturelle	Station et Code	pluviométrique Moyenne (mm) 1961-1990	ETP 1961-1990	Indice d'aridité <sup>1</sup> P/ETP	Indice d'aridité (moyenne régionale) <sup>1</sup>
Guinée Maritime	Boké	2555	1450,9	1,76	2,08
	Conakry	4138	1416,8	2,92	
	Kindia	2078	1324,5	1,57	
Moyenne Guinée	Labé	1653	1313,6	1,26	1,30
	Mamou	1900	1405,3	1,35	
Haute Guinée	Faranah	1615	1365,7	1,18	1,01
	Kankan	1604	1483,0	1,07	
	Siguiri	1320	1644,0	0,80	
Guinée Forestière	Kissidougou	2076	1224,4	1,70	1,97
	Macenta	2814	1113,1	2,52	
	N'Zérékoré	1915	1129,8	1,70	

**SourceS : Direction Nationale de la Météorologie, 1997, Agroclimatologie de l'Afrique de l'ouest : la Guinée et Me A.O SY SAVANE., Cours de géographie 11<sup>ème</sup> année, 2004.**

## 1.2 - Variation de la pluviométrie

Pour décrire cette variation, les données sur la pluie et de la température (1931 – 2000) ont été utilisées. Les stations de Conakry, Labé, Kankan, et N’Zérékoré représentatives des zones climatiques des 4 régions naturelles du pays ont été sélectionnées.

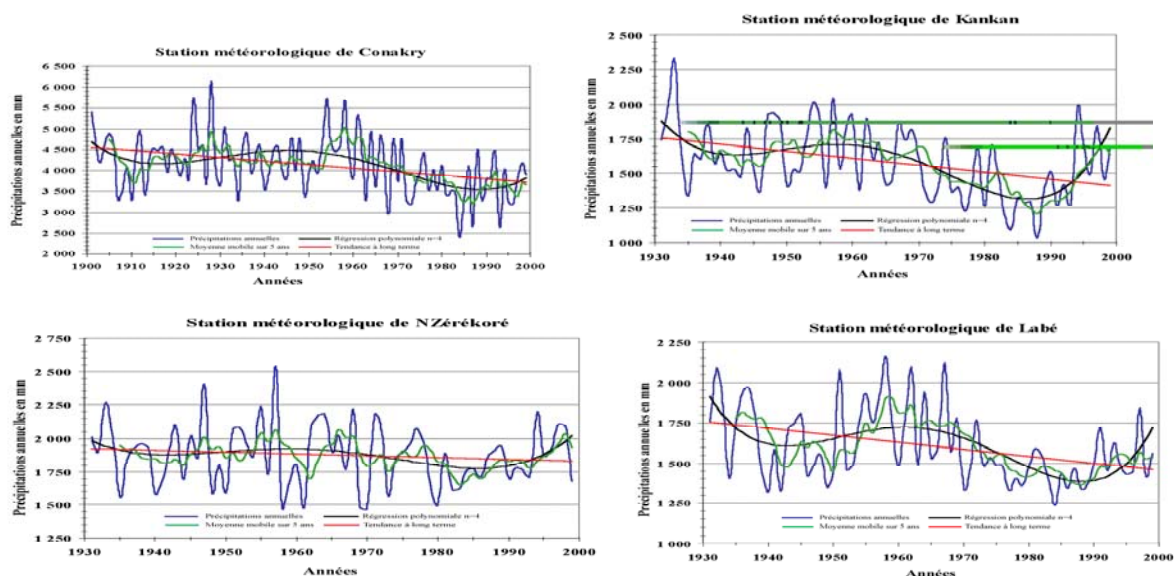
Une analyse des courbes de tendance pour l’ensemble des stations permettent de distinguer 3 périodes de durée approximativement égale à 20 ans.

- Une période d’oscillation autour de la normale entre 1931 et 1950
- Une période humide entre 1931 et 1970 pour Conakry et 1951 et 1970 pour le reste du pays avec une forte pluviosité dans tout le pays.(voir graphique en annexe)

La plus part des stations ont observé leur maximum absolu de pluviométrie pendant cette période. L’année 1954, avec le record absolu du pays de 5741 mm à Conakry et les années 1957 et 1958 pour les autres stations sont remarquables.

- Une période sèche de net déficit pluviométrique entre 1971 et 1990. toutes les stations ont observé leur minimum pendant la période. Le déficit des années 1984 (2403 mm) à Conakry 1988 et 1989 ailleurs a été surtout remarquable dans le pays
- A partir de 1991, la courbe indique une tendance à la remonté vers la normale.

En outre, en comparant les cartes de répartition des précipitations normales des 2 périodes (1931 1960 et 1961 1990), on note un recul Nord -Sud de près de 100 km à 150 km des isohyètes vers le sud.



*Source : Direction Nationale de la Météorologie, 1997, Agroclimatologie de l’Afrique de l’ouest : la Guinée*

### 1.3 - Ecart type des précipitations

Tableau n° 4 : *Précipitations : maxima, minima, moyennes et Ecart type*

Région naturelle	Station,	Maxima (mm)	Minima (mm)	précipitations Moyenne (mm)	Ecart type
Guinée Maritime	Boké	3537	1787	2555	421
	Conakry	5734	2398	4138	724
	Kindia	2568	1643	2078	241
Moyenne Guinée	Labé	2153	1318	1653	245
	Mamou	2573	1243	1900	290
Haute Guinée	Faranah	2207	1227	1615	208
	Kankan	2041	1222	1604	231
	Siguiri	1840	929	1320	218
Guinée Forestière	Kissidougou	2920	1445	2076	310
	Macenta	3654	1965	2814	441
	N'Zérékoré	2530	1474	1915	248

*Source : Direction Nationale de la Météorologie, 1997, Agroclimatologie de l'Afrique de l'ouest : la Guinée*

## 2 - Végétation et utilisation des terres

- Indice différentiel de végétation normalisé : non disponible

### 2.2-- Couvert végétal

Le couvert végétal de la République de Guinée représente environ 14,5 millions ha. Ceci équivaut à 60% de la superficie totale du territoire national.

### 2.3 - Utilisation des terres

La superficie cultivable est estimée à 6,15 millions ha ; ce qui représente environ 25% du territoire national. Seulement 25% de cette superficie cultivable est mis en valeur en moyenne chaque année depuis 2000. Ce pourcentage correspond à 1,535 million ha.

La superficie déjà aménagée avec contrôle de l'eau est évaluée à 94 914 ha. La superficie équipée pour une maîtrise totale ou partielle de l'irrigation est de 20 386 ha dont 7 797 ha de bas-fonds et 12 589 ha de plaines. Il faut préciser que ces surfaces sont irriguées à partir des eaux de surface.

La géomorphologie et la structure géologique du pays font que de grandes étendues de terres sont impropres aux activités agropastorales. A titre d'exemples, les bowé, sols recouverts de curasses qui recouvrent une grande partie du plateau central du Fouta Djallon ; et les fortes pentes des régions montagneuses (Guinée Forestière et Moyenne Guinée).

Les pâturages recouvrent les vallées et les plateaux moyens des massifs du Fouta-Djallon. L'élevage est l'activité principale des habitants de la Moyenne-Guinée. La superficie réservée au pâturage représente plus de 20,08% du territoire national.

2.4 - Albédo de la surface : non disponible

### 3. Ressources en eau

#### 3.1 - Disponibilité en eau

Le volume total des ressources en eau de la Guinée est estimé à 226 km<sup>3</sup>. Ce volume total est réparti comme suit :

- Ressources en eau de surface : 154 km<sup>3</sup> ; l'essentiel de ce volume est drainé vers les pays voisins et la mer, d'où le sobriquet de « la Guinée châteaux d'eau de l'Afrique occidentale » ;
- Ressources en eau souterraine : 72 km<sup>3</sup> dont 38 km<sup>3</sup> renouvelables en année de pluviométrie moyenne.

#### 3.2 - Ressources en eau douce par habitant (m<sup>3</sup>)

En Guinée, chaque habitant peut disposer de 27 000 m<sup>3</sup> d'eau douce par an. La situation nationale est encore loin d'être préoccupante sur le plan quantitatif.

#### 3.3 - Consommation d'eau à usage agricole

Le prélèvement d'eau pour les diverses utilisations est estimé à 1% des eaux douces renouvelables. Ceci équivaut à 1,54 km<sup>3</sup> d'eau environ. L'agriculture est de loin le plus grand consommateur d'eau. La principale utilisation des eaux souterraines est d'ordre domestique, notamment pour l'alimentation des populations urbaines et villageoises (hydraulique villageoise).

#### 3.4 - Consommation d'eau à usage industriel.

Les industries aurifères et diamantifères sont de grandes consommatrices d'eau. Cette consommation peut s'évaluer en millions de m<sup>3</sup>, mais malheureusement, aucun chiffre relatif à cette consommation n'est disponible.

## 4- Energie

### Consommation

4.1 - Consommation d'énergie par habitant : 0,48 Tep/an

4.2 - Consommation d'énergie à usage agricole par hectare (millions de BTU) : non disponible

### Production

4.3 - Sources d'énergie renouvelables, à l'exclusion des énergies renouvelables combustibles et des déchets (en pourcentage de la production totale) : 2,1 millions de Tep

4.4 - Consommation d'énergie renouvelable par secteur

- Industrie: non disponible
- Secteur du logement : non disponible
- Agriculture : non disponible

## 5. Les types de dégradation des terres

La dégradation des terres en Guinée est d'origine naturelle et anthropique. En effet, la géomorphologie du pays se prête dans plusieurs régions naturelles au ruissellement destructeur des pentes et des hauts plateaux dépourvus de couvert végétal. Les éboulements et les « creeping » sont observés dans certaines parties du pays. La dégradation anthropique est due aux populations qui tirent l'essentiel de leurs revenus des activités primaires (agriculture, élevage, exploitation minière et forestière). Les Compagnies d'exploitation minière (diamant, or et bauxite) contribuent pour une large part, dans les régions minières, à la dégradation des terres.

L'évaluation de ces actions destructrices des terres est à l'heure actuelle difficile dans la mesure où elles ne font l'objet d'aucune étude de la part des chercheurs indépendants ou des institutions publiques.

## 6 - Remise en état

Le rythme de la dégradation de la végétation et des terres est supérieur à celui de la restauration, malgré les efforts fournis en la matière au plan national.

## 7 - Population et économie

7.1 - Population totale : 7.164.893 habitants

- Population urbaine : 32,8%
- Population rurale : 67,2%

7.2 - Croissance de la population : 2,6%

7.3 - Espérance de vie : 48 ans

7.4 - Taux de mortalité infantile : 100‰

7.5 - PIB : 3 346,57 millions de US Dollars

7.6 - RNB par habitant : 395,09 US Dollars

7.7 - Proportion des pauvres : 40,3%

7.8 - Production végétale : 1,6 million tonnes

7.9 - Production animale : 300 000 tonnes

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1996 dont les résultats provisoires ont été publiés en juin 1997 a chiffré la population résidente guinéenne à **7 164 893 habitants**.

A la date du 31 décembre 2003, selon les projections du Ministère du Plan et de Population Division, Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, dans « World Urbanization Prospects : The 1996 Revision », cette population peut être estimée à environ **8 468 903 habitants** pour un taux d'accroissement naturel de 2,6%. La population urbaine représente, à la même date, 32,8% de cette population totale. Le taux de mortalité infantile est de 100‰, et l'espérance de vie à la naissance estimée à 48 ans.

Le Produit Intérieur Brut à prix courant a été estimé à 3 346,57 millions de US Dollars par le Ministère du Plan pour l'année 2003. Le Produit National Brut par habitant a été estimé quant à lui à 395,09 US Dollars.

La proportion des pauvres était de 40,3% en 1995 selon l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EIBC). En 2002, le Rapport économique et social du Ministère du Plan reconnaît que la faiblesse des revenus est encore plus marquée dans les zones rurales, notamment en Moyenne Guinée et en Haute Guinée, où la pauvreté frappe respectivement 51 et 62% de la population. Pendant toute l'année 2003, tous les indicateurs économiques étaient

au rouge. Les populations ont connu une extrême pénurie de denrées de premières nécessités. Tous les prix ont flambé. Le premier trimestre de 2004 n'ayant apporté aucune amélioration, la proportion des pauvres peut être estimée à plus 75% sur l'ensemble du territoire national.

La production végétale en 2002 en Guinée a été d'environ 1,6 million tonnes et la production animale de 300 000 tonnes.

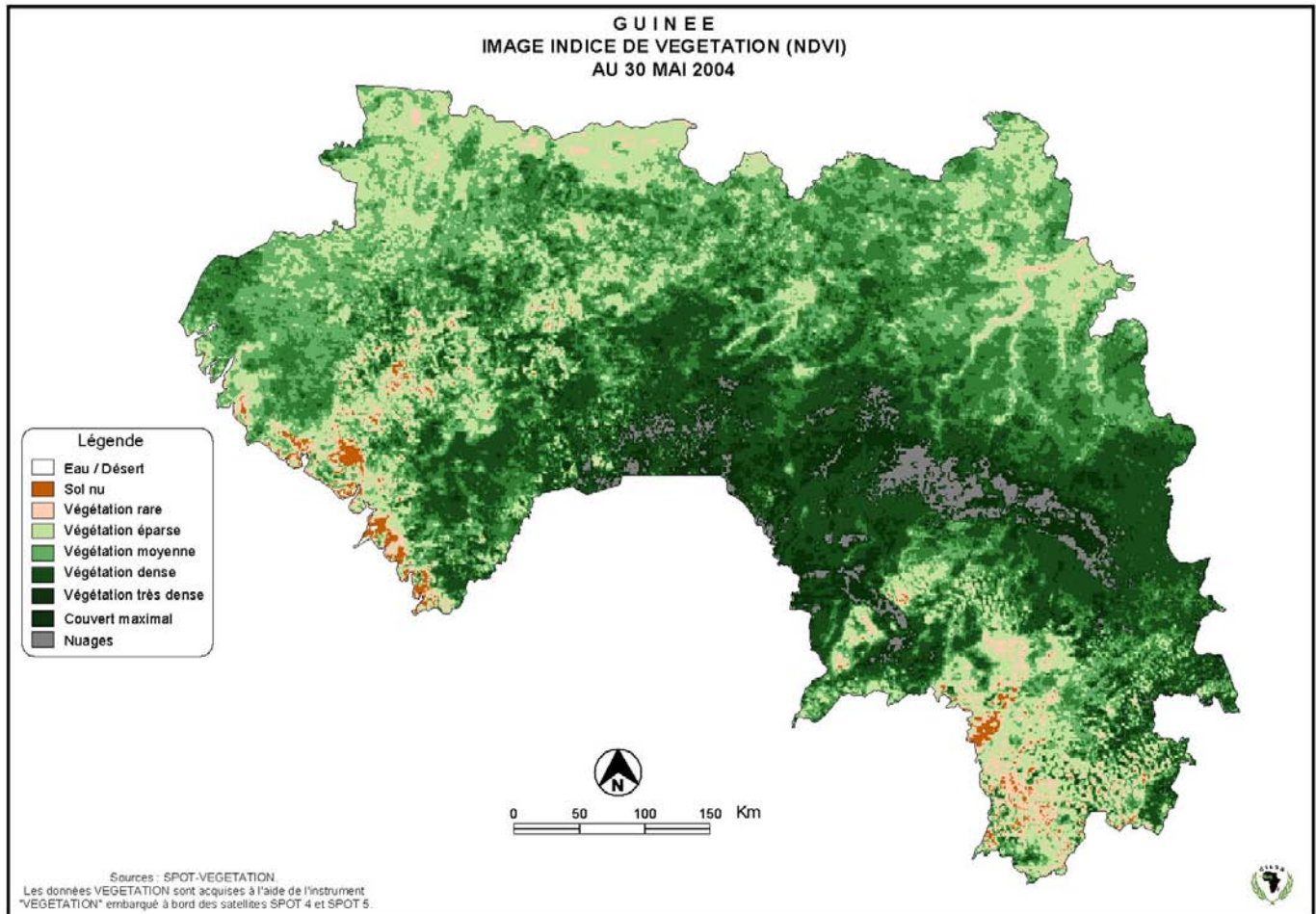
## **8 - Développement humain**

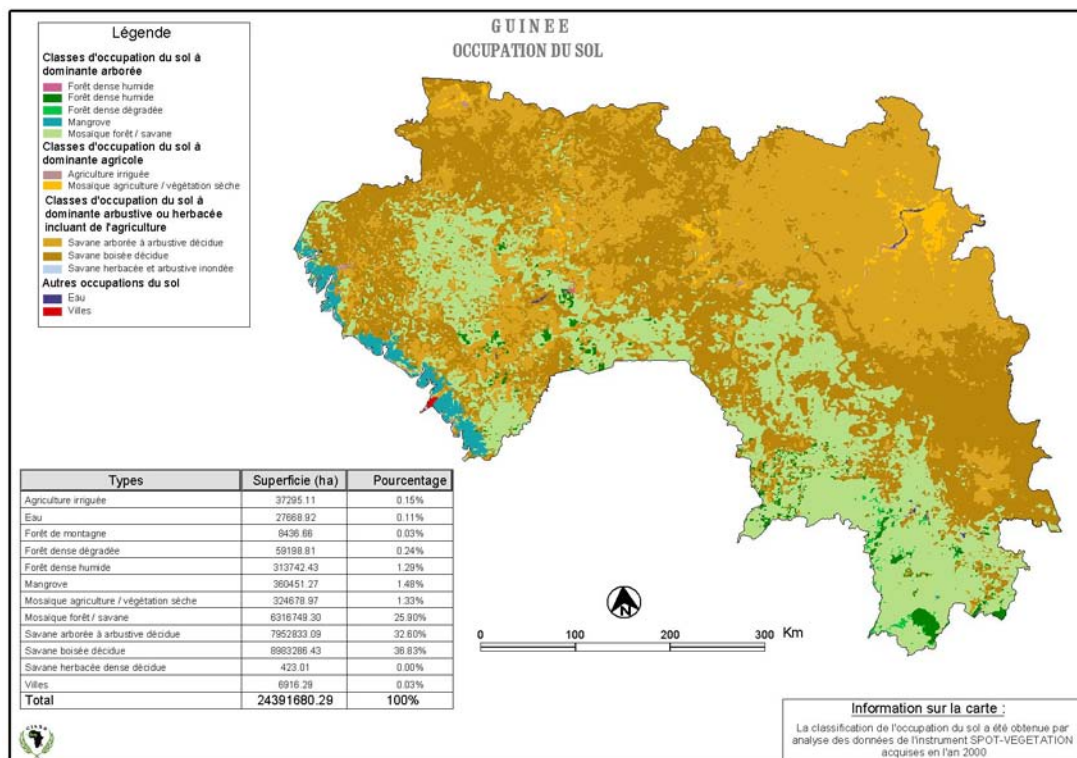
Le taux de scolarisation pour l'enseignement primaire est de 74%. Le nombre de femmes rurales est d'environ 2 994 604. La proportion d'analphabètes en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus, s'élève à 67% et le pourcentage d'hommes analphabètes représente 45% contre 65% pour les femmes.

## **9 - Science et technologie**

Le Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Environnement (CERE) affilié à l'Université Gamal Abdel Nasser (UGAN de Conakry est la seule institution scientifique dont les travaux portent en partie sur la désertification.







## Sources des données

1. PNUD, 1993, Rapport mondial sur le développement humain 1993.
2. Institut de recherche agronomique de Guinée, l'IRAG au service du développement.
3. Institut de recherche agronomique de Guinée, 1996, l'IRAG en 1996 : Bilan et perspectives.
4. United Nations, 1988, World Urbanization Prospects : The 1996 Revision.
5. Direction nationale de la Météorologie, 1997, Agroclimatologie de l'Afrique occidentale : la Guinée.
6. Le secteur des énergies traditionnelles en Guinée, RPTES , 1998
7. Résultats et acquis des projets d'aménagements des bassin représentatifs pilotes et des parcs nationaux, République de Guinée, 1998
8. Direction nationale de l'Hydraulique, 2000, Appui à la formulation d'une politique de stratégies et de mesures institutionnelles, juridiques et de renforcement des capacités pour la gestion intégrée des ressources en eau.
9. Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté, République de Guinée, octobre 2000
10. Etude de vulnérabilité et d'adaptation des ressources en eau aux changements climatiques, Projet Changements Climatiques GUI/97/G33, KABA et al., décembre 2000
11. Etude d'atténuation des gaz à effet de serre en Guinée, Projet Changements Climatiques GUI/97/G33, octobre 2001
12. Direction nationale du Plan, 2003, Rapport économique et social 2002.
13. Service statistique et planification – MEPUEC, 2003, Données statistiques de l'enseignement primaire, année scolaire 2002-2003, juin 2003.
14. Service statistique et planification – MEPUEC, 2003, Données statistiques de l'enseignement secondaire, année scolaire 2002-2003, juillet 2003.
15. Alpha Oumar SY SAVANE, 2004, Syllabus de géographie économique et de géostratégie
16. Centre Régional AGRHYMET (CILSS)